

CREATION D'UNE PISCINE

(articles R421-2 et R421-9 du Code de l'Urbanisme)

Vous devez déposer un dossier de déclaration préalable lorsque vous envisagez la construction d'une piscine dont le bassin a une surface comprise entre 10 et 100m² et dont la couverture éventuelle est inférieure à 1.80m.

Documents à fournir

- **Formulaire cerfa n°13703 (maison individuelle et ses annexes) ou cerfa n°13404, rempli et signé**
Disponible sur www.service-public.fr (à fournir uniquement pour un dépôt papier)
- **DP01 : Plan de Situation**
Disponible sur <https://adresse.data.gouv.fr/base-adresse-nationale>
Indiquer échelle et orientation et nom des rues (si possible plan au 1/2000^e)
- **DP02 : Plan de Masse**
Disponible sur <https://cadastre.gouv.fr>
Indiquer échelle et orientation (si possible au 1/200^e ou 1/500^e)
 - Indiquer l'emplacement exact et coté de la piscine + local technique ;
 - Représenter toutes les constructions existantes sur le terrain ;
 - Indiquer les réseaux d'évacuation des eaux de vidange ;
 - Représenter les limites séparatives du terrain et coter l'emplacement de la piscine par rapport aux limites séparatives ;
 - Indiquer les arbres existants maintenus et éventuellement supprimés ;
 - Matérialiser le trait de coupe.
- **DP03 : Plan en Coupe Verticale**
Indiquer échelle et cotation (si possible 1/100^e ou 1/200^e)
 - Représenter le Terrain Naturel (TN) avant travaux ;
 - Représenter le Terrain Fini (TF) après travaux ;
 - Coter les mouvements de terre au droit de la piscine.
- **DP06 : Insertion paysagère**
Fournir un photomontage de la piscine et du local technique
Ce document est à fournir si le projet se situe dans le périmètre d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) ou dans les abords d'un monument historique.
- **DP07 : Photo(s) du terrain existant dans l'environnement proche**
- **DP08 : Photo(s) environnement paysage lointain**
Ces photos sont à fournir si le projet se situe dans le périmètre d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) ou dans les abords d'un monument historique (périmètre débordant)
- **DP11 : Notice décrivant les teintes et matériaux du projet**
Ce document est à fournir si le projet se situe dans le périmètre d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) ou dans les abords d'un monument historique.



Déposer votre dossier par SVE sur <https://portail.siea-sig.fr/sve/#/001249/connexion>

Ou en version papier en 2 exemplaires complets (cerfa + pièces graphiques)